



**BNP PARIBAS**  
**PUBLIC SECTOR SCF**

---

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU  
30 JUIN 2018

---

**BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF**

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 24.040.000 euros

Siège social : 1, Boulevard Haussmann - 75009 Paris

433 932 811 RCS Paris

## **Avertissement**

**Les états financiers présentés en annexe du rapport ne sont ni certifiés, par les commissaires aux comptes (Deloitte & Associés et Pricewaterhousecoopers Audit) ni approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires.**

**The financial statements appended to this report are neither audited by auditors (Deloitte & Associés and Pricewaterhousecoopers Audit) nor approved by the shareholders' general meeting.**

## **Diffusion de l'information**

**Les rapports et le prospectus d'émission de BNP Paribas Public Sector SCF sont disponibles sur le site Internet suivant, dès leur approbation par les organes sociaux de la société :**

<https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-public-sector-scf/regulatory-reports-base-prospectus-public-sector-scf>

## SOMMAIRE

### RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMPTES SEMESTRIELS CLOS AU 30 JUIN 2018

<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>4</b>
<b>SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE</b> .....	<b>6</b>
I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF .....	6
II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU TRIMESTRE ECOULE.....	7
III - PERSPECTIVES D'AVENIR.....	10
IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI .....	11
V - FILIALES ET PARTICIPATIONS .....	11
VI - PARTICIPATIONS CROISEES .....	11
VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL .....	11
VIII - DETENTION DU CAPITAL .....	11
<b>RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT</b> .....	<b>13</b>
I – BILAN AU 30 JUIN 2018 .....	13
A) <i>ACTIF</i> .....	13
B) <i>PASSIF</i> .....	14
C) <i>RESULTATS</i> .....	15
II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS .....	16
III - ENDETTEMENT.....	16
<b>DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES</b> .....	<b>17</b>
I - RISQUE DE CREDIT .....	17
II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE .....	19
III - RISQUE DE LIQUIDITE.....	20
IV - RISQUE OPERATIONNEL .....	21
V - RISQUE JURIDIQUE .....	22
VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE .....	23
<b>ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>24</b>

## GLOSSAIRE

<b>ACPR</b>	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
<b>ALM</b>	<i>Assets and Liabilities Management</i>
<b>ANC</b>	Autorité des Normes Comptables
<b>BRRD</b>	Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires n°2014/59/UE du 15 mai 2014
<b>Cash collateral</b>	Garantie en espèces - forme de rehaussement de crédit impliquant le maintien d'un fonds de réserve qui peut être ponctionné en cas de pertes liées aux crédits et subséquemment de recours des investisseurs
<b>CRBF</b>	Comité de la Réglementation Bancaire et Financière
<b>CRD</b>	<i>Capital Requirements Directive</i> n°2013/36/UE du 26 juin 2013
<b>ECBC</b>	<i>European Covered Bond Council</i>
<b>FACT</b>	<i>Finance Accounting Control Tool</i> - processus de certification interne des données comptables produites trimestriellement par chaque entité
<b>FDG</b>	Finance Développement Groupe
<b>Fixing</b>	Technique de calcul du cours d'équilibre d'un titre financier, obtenu en confrontant les ordres de transaction inscrits au carnet d'ordre.
<b>Hedging Strategy</b>	Stratégie de couverture du risque de taux
<b>IFRS</b>	<i>International Financial Reporting Standards</i> (Normes internationales d'information financière)
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>LCR</b>	<i>Liquidity Coverage Ratio</i> Cette norme vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité ( <i>HQLA, high quality liquid assets</i> ) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités sur des marchés privés sans perdre – ou en perdant très peu – de leur valeur pour couvrir ses besoins de liquidité, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires
<b>MIF</b>	Directive sur les Marchés d'Instruments Financiers
<b>MTN</b>	<i>Medium Term Notes</i>
<b>NSFR</b>	<i>Net Stable Funding Ratio</i> Le NSFR correspond au montant du financement stable disponible rapporté à celui du financement stable exigé. Ce ratio devrait, en permanence, être au moins égal à 100 %. Le « financement stable disponible » désigne la part des fonds propres et des passifs censée être fiable à l'horizon temporel pris en compte aux fins du NSFR, à savoir jusqu'à 1 an. Le montant du « financement stable exigé » d'un établissement est fonction des caractéristiques de liquidité et de la durée résiduelle des actifs qu'il détient et de celles de ses positions de hors-bilan
<b>OPC</b>	<i>Operational Permanent Control</i> - contrôle permanent de niveau 1

<b>OPCVM</b>	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières. Terme générique désignant les sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et les fonds communs de placement (FCP), ayant pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières
<b>ORC</b>	<i>Operational Risk &amp; Control</i> - contrôle permanent de niveau 2
<b>PNB</b>	Produit Net Bancaire - calculé comme la différence entre les produits et les charges principalement d'intérêt et de commission. Il mesure la création de richesse des banques et peut en cela être rapproché de la valeur ajoutée dégagée par les entreprises non financières
<b>Résultat net part du Groupe</b>	Correspond au résultat net du Groupe après impôt et prise en compte de la part revenant aux actionnaires minoritaires des filiales
<b>Swaps de couverture</b>	Contrat bilatéral dans lequel les parties s'accordent pour échanger des flux d'intérêts fixes contre des flux variables
<b>SURFI</b>	Système Unifié de Reporting Financier

## SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

---

### *I - PRESENTATION DE L'ACTIVITÉ DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF*

BNP Paribas Public Sector SCF (la « **Société** ») a été créée pour contribuer à accroître la base de financements à moyen et long terme du groupe BNP Paribas et faire face ainsi aux besoins créés par son développement. En effet, dans un contexte de marché particulièrement difficile en 2008-2009, la Direction Générale de BNP Paribas a souhaité accroître la diversité des sources de financement du groupe, en particulier en recourant à des sources de financement sécurisées.

C'est dans ce contexte que BNP Paribas a souhaité promouvoir un projet permettant de créer à son bénéfice les conditions d'un refinancement favorable de ses expositions sur des personnes publiques. Il est apparu que la mise en place d'une société de crédit foncier régie par les articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier permettait de répondre au mieux à cet objectif, l'émission d'obligations AA/AAA par une société de crédit foncier permettant au Groupe d'étendre sa base d'investisseurs à un coût maîtrisé.

La création de cette société de crédit foncier avait pour objet de refinancer uniquement les expositions du groupe BNP Paribas sur les personnes publiques tandis que BNP Paribas Home Loan SFH continuait à refinancer des prêts immobiliers. L'objectif était de donner au groupe la capacité de réduire significativement ses coûts de financement et de s'assurer, en conséquence:

- (a) généralement, d'une meilleure compétitivité sur le marché du financement du secteur public ; et
- (b) spécifiquement, du maintien de sa compétitivité dans le secteur des financements des crédits exports et aéronautiques dont il est l'un des acteurs de tout premier plan au niveau mondial mais qui fait l'objet d'une concurrence très importante.

Cette société de crédit foncier, dénommée « BNP Paribas Public Sector SCF », a été agréée en qualité de société financière. Elle est soumise aux dispositions législatives et réglementaires régissant les sociétés de crédit foncier, et a pour activité exclusive le refinancement des expositions sur des personnes publiques de sociétés du groupe BNP Paribas, par voie d'émission d'obligations foncières réalisées dans le cadre d'un programme MTN (moyen long terme) d'un montant maximum de 15 milliards d'euros.

La Société a été mise en place en tant que société de crédit foncier par la transformation de la société Bergère Participation 4, créée en 2001 dans le périmètre du groupe.

## ***II – EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DU TRIMESTRE ECOULE***

### **1. Approbation des résultats de l'exercice 2017 :**

L'assemblée générale annuelle du 12 avril 2018 a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017, lesdits comptes faisant apparaître un bénéfice de 3 381 021 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 8 957 993 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour - 3 357 720 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de produits d'intérêts liés aux créances de la clientèle financière pour un montant de 442 837 euros.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts pour un montant de 826 573 euros.
- de la rémunération des dettes subordonnées qui s'élève à - 937 300 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 17 077 euros et - 107 381 euros (taux négatif).
- Des intérêts négatifs sur garantie espèce pour - 1 894 euros.
- des charges sur titres de placement pour - 3 201 361 euros après prise en compte des swaps de couverture et étalement des primes d'émission.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 2 464 149 euros.
- de gains sur opérations de change et d'arbitrage pour 686 641 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour - 2 563 euros.
- Autres charges diverses d'exploitation de - 418 941 euros correspondant à la cotisation 2017 au Fonds de Résolution Unique.
- d'un produit d'impôts différés pour 6 789 894 euros.
- d'une charge d'impôt courant pour - 8 692 058 euros.

Le résultat au 31 décembre 2017 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 1 200 000 euros au 31 décembre 2017, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de - 746 320 euros, dont -324 822 euros correspondant au lissage de commissions de placement et - 421 498 euros d'autres commissions.

- Le montant des frais généraux est de - 421 392 euros.
- Le montant des impôts et taxes se monte à - 117 213 euros.

L'assemblée générale a décidé d'affecter le résultat comme suit :

- doter la réserve légale de 169 051.03 euros, la portant à 2 266 708.25 euros (en application de l'article L. 232-10 du Code de commerce, un vingtième du bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures) ;
- distribuer un dividende global de 3 221 360 euros soit un dividende net unitaire de 1.34 euros par action ordinaire au nominal de 10 euros ; et
- porter le solde de 8 634.93 euros en report à nouveau.

Bénéfice net de l'exercice	3 381 020.65 euros
Report à nouveau antérieur	18 025.31 euros
<b>Total</b>	<b>3 399 045.96 euros</b>
Dotation à la réserve légale	169 051.03 euros
Dividende	3 221 360.00 euros
Report à nouveau	8 634.93 euros
<b>Total</b>	<b>3 399 045.96 euros</b>

## 2. Changement de Commissaire aux Comptes :

L'Assemblée Générale de la Société du 12 avril 2018 a décidé, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et des recommandations formulées par le Conseil dans le cadre de ses missions d'audit, de renouveler le mandat du cabinet Deloitte, situé au 185, avenue Charles de Gaulle 92524 Neuilly sur Seine en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, représenté par Mme. Laurence DUBOIS et de prendre acte que le représentant du cabinet PricewaterhouseCoopers, Commissaire aux comptes de la Société, M. Laurent TAVERNIER, sera remplacé à compter du 12 avril 2018, par Monsieur Ridha BENCHAMEK.

La durée des fonctions du cabinet Deloitte expirera à l'issue de l'Assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, en 2024.

Par ailleurs, en application de l'article L.823-1 du Code de commerce, modifié par la loi du 9 décembre 2016 dite « Sapin 2 » et en l'absence de stipulation statutaire contraire, l'Assemblée Générale de la Société a décidé, sur recommandations formulées par le Conseil dans le cadre de ses missions d'audit, de ne pas nommer de Commissaire aux comptes suppléant au cabinet Deloitte dans le cadre de son renouvellement. Par conséquent, le mandat du cabinet BEAS en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant représenté par Mme Mireille Berthelot, expirant à l'issue de l'Assemblée générale du 12 avril 2018 n'a pas été renouvelé.

## 3. Emissions au cours du premier semestre :

Au cours du premier semestre 2018, BNP Paribas Public Sector SCF n'a pas émis d'obligations foncières.

Le conseil d'administration réuni le 11 juin 2018 a décidé, dans la mesure où la Société n'envisageait pas de réaliser de nouvelles émissions d'obligations foncières, de ne pas voter de programme d'émission pour le troisième trimestre 2018.

Aucune série d'obligations n'est arrivée à échéance au cours du semestre.

#### 4. Cessions d'actifs à la Société :

BNP Paribas Public Sector SCF n'a pas acquis d'exposition auprès de BNP Paribas durant le semestre. Aucun prêt relais n'a été conclu entre BNP Paribas et BNP Paribas Public Sector SCF au cours de cette période.

Au 30 juin 2018, le pool d'actifs éligibles représentait, en valeur nominale 1.421.261.763 d'euros équivalents, se décomposant comme suit :

- 1.136.257.186 euros équivalents pour les créances<sup>1</sup>,
- 285.000.000 d'euros pour les titres, et
- 4.577 euros de liquidités déposées temporairement auprès de la Banque de France et représentant à ce titre une exposition publique.

#### 5. Mise à jour annuelle du Programme :

La Société n'a procédé à aucune mise à jour de la documentation du programme d'émission au cours du premier semestre 2018.

#### 6. Transparence :

Durant le semestre, la Société a publié le rapport trimestriel sur la qualité des actifs établis sur la base des données disponibles à la clôture de l'exercice 2017 et au 31 mars 2018, en application de l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations concernant la qualité des actifs financés, et en application de l'article 13 bis du règlement no 99-10 du 9 juillet 1999.

Ce rapport a été publié au BALO et sur le site Internet <https://invest.bnpparibas.com>, en suivant l'arborescence : <https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-public-sector-scf/regulatory-reports-base-prospectus-public-sector-scf>

Cette information a également été transmise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

La Société a également transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution la déclaration trimestrielle accompagnée des états « Eléments de calcul du ratio de couverture et de contrôle des limites », « Eléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier », « Eléments de calcul de l'écart des durées de vie moyenne entre actifs et passifs » et « Plan de couverture des ressources privilégiées et éléments de calcul du niveau de couverture des ressources privilégiées ».

Par conséquent, en juin 2018, BNP Paribas Public Sector SCF a remis à l'ACPR une déclaration trimestrielle attestant au 31 mars 2018 que :

- le ratio de couverture est de 161 %,
- les besoins de trésorerie à 180 jours sont couverts,

---

<sup>1</sup> Montant excluant 2 créances d'un nominal cumulé de 20 M€ équivalent pour lesquelles une formalité juridique accompagnant l'acquisition n'a pu être réalisée, et au sujet desquelles il existe un risque que les garanties des agences de crédit export ne puissent être valablement mises en jeu. Ces deux créances sont désormais également exclues du calcul du ratio de couverture, et leur retransfert à BNP Paribas SA est étudié.

- l'écart de durée de vie moyenne entre les actifs éligibles considérés à concurrence du montant minimal nécessaire pour satisfaire le ratio de couverture et les passifs privilégiée est inférieur à 18 mois,
- l'estimation de couverture des ressources privilégiées jusqu'à leur échéance au regard du gisement d'actifs éligibles a été effectuée par la Société. La couverture des ressources privilégiées est assurée jusqu'à leurs échéances.

Ces données ont fait l'objet d'attestations du contrôleur spécifique.

BNP Paribas Public Sector SCF a, par ailleurs, adhéré au label européen de qualité du European Covered Bonds Council (ECBC) qui a pour objectif de promouvoir la transparence sur ce type de produit. Cette adhésion se traduit par la publication, au minimum tous les trois mois, d'un reporting selon un format préétabli. BNP Paribas Public Sector SCF s'est ainsi engagé à publier trimestriellement le reporting ECBC sur le site investisseur du groupe BNP Paribas :

<https://invest.bnpparibas.com/en/debts/bnp-paribas-public-sector-scf/french-covered-bond-label-reports-public-sector-scf>

### ***III - PERSPECTIVES D'AVENIR***

En ce qui concerne le deuxième semestre de l'exercice 2018, la Société procédera à une ou plusieurs cession(s) d'actifs éligibles, en fonction des besoins de couverture des passifs privilégiés, à court et à moyen terme.

#### ***IV - EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DU SEMESTRE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT A ETE ETABLI***

1. Départ – renouvellement d’administrateurs :

Aucun départ ou renouvellement d’administrateurs n’est intervenu depuis le 30 juin 2018.

2. Nouvelles émissions :

Aucune nouvelle émission n’a été réalisée depuis le 30 juin 2018.

#### ***V - FILIALES ET PARTICIPATIONS***

Conformément à nos statuts, la Société n’a pas de filiale et ne détient de participation dans aucune autre société.

#### ***VI - PARTICIPATIONS CROISEES***

Conformément à nos statuts, la Société ne détient aucune participation croisée et nous vous informons que la Société n’a pas eu à procéder à des aliénations d’actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par l’article L. 233-29 du Code de commerce. Nous n’avons relevé durant le premier trimestre 2018 aucune opération donnant lieu à application des dispositions des articles L. 233-6 et suivants du Code de commerce.

#### ***VII - DELEGATIONS EN COURS EN MATIERE D’AUGMENTATION DE CAPITAL***

Conformément aux dispositions de l’article L.225-100, alinéa 7 du Code de commerce, nous vous informons n’avoir relevé, au 30 juin 2018, aucune délégation en cours de validité accordée par l’assemblée générale au Conseil d’administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

#### ***VIII - DETENTION DU CAPITAL***

Nous vous rappelons que le principal actionnaire de la Société est BNP Paribas qui détient 99,99 % du capital. Dans la mesure où la Société ne possède pas de salarié, il n’existe aucune participation salariale au capital et conformément aux dispositions de l’article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons que les actions détenues au 30 juin 2018 par le personnel de la Société, et le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l’article L.225-180 du Code de commerce, représentent de ce fait moins de 3% du capital.

Au 30 juin 2018, l'actionnariat est constitué comme suit :

<b>BNP PARIBAS</b> 662 042 449 RCS Paris Société anonyme au capital de 2.497.718.772 euros Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris <b>Détient 2 403 999 actions</b>	<b>ANTIN PARTICIPATION 5</b> 433 891 678 RCS Paris Société par Actions Simplifiée au capital de 170 042 391 euros Siège social : 1, boulevard Haussmann 75009 Paris <b>Détient 1 action</b>
---	---

# RÉSULTATS, SITUATION FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

---

Conformément aux dispositions du Code de commerce (article L. 225-100), il doit être procédé à l'analyse des résultats, de la situation financière et de l'endettement de la Société au 30 juin 2018.

## *I – BILAN AU 30 JUIN 2018*<sup>2</sup>

### **A) ACTIF**

Les comptes courants domiciliés à l'Agence des banques présentent un solde de 3 944 732 euros au 30 juin 2018. Les créances vis-à-vis de BNP Paribas S.A. liées au paiement des sommes dues au titre des prêts représentent 60 891 611 euros.

Les expositions sur personnes publiques représentent 1 526 565 366 euros à la fin du second trimestre 2018. Elles se décomposent ainsi :

- Les créances clientèles y compris les intérêts courus pour 1 231 558 818 euros (dont 2 créances exclues du calcul du ratio de couverture<sup>3</sup>, pour un nominal de 24 339 881 euros) ;
- Le compte domicilié à la Banque de France pour un solde de 4 395 euros ; et
- Les obligations et autres titres à revenu fixe pour 295 002 153 euros qui correspondent à quatre titres pour un montant net de 292 277 478 euros et leurs créances rattachées pour 2 724 675 euros.

Les dépôts à terme représentent 89 000 000 euros.

Les postes relatifs aux autres actifs pour un montant de 14 653 670 euros correspondent principalement aux créances sur l'état Français pour 14 310 189 euros ainsi que le dépôt de garantie en espèces versée au Fonds de Garantie Des Dépôts et de Résolution relatif au Fonds de résolution unique pour 343 481 euros.

Les comptes de régularisation comprennent les éléments ci-après :

- Les produits à recevoir d'un montant de 13 749 918 euros représentent :
  - le « netting » des intérêts sur swaps à recevoir/à payer au 30 juin 2018 pour 13 149 918 euros ; et

---

<sup>2</sup> En ce qui concerne les chiffres mentionnés dans ce document : les centimes d'euros ne sont pas mentionnés et les chiffres sont arrondis à l'euro le plus proche.

<sup>3</sup> Ce montant inclut les éléments suivants qui sont exclus du calcul du ratio de couverture :

- 2 créances de 24 millions d'euros équivalent, pour lesquelles il existe un risque d'exécution des garanties des agences de crédit export, une formalité n'ayant pas été effectuée lors de leur cession, et
- la totalité des intérêts courus sur des créances dont la garantie par les agences de crédit export ne couvre pas les intérêts au-delà d'un certain plafond (cv 793 milliers d'euros équivalent).

- la provision sur commission de mise à jour de financements de 600 000 euros pour le premier semestre 2018.
- Les charges constatées d'avance d'un montant de 3 735 878 euros représentent principalement la partie non courue, au 30 juin 2018, des soultes liées aux swaps de micro couverture. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants.
- Les primes d'émissions des titres à revenu fixe d'un montant de 1 848 933 euros représentent la partie non courue, au 30 juin 2018 des primes d'émission sur les obligations foncières restant à lisser sur la durée de vie de cette dernière.

## **B) PASSIF**

Les dettes envers les établissements de crédit sont représentées par une avance d'encaissement de 501 141 358 euros auprès de BNP Paribas. Les dettes rattachées mis au passif représentent 15 379 euros réparties de la façon suivante : intérêts sur prêt de 25 402 euros (intérêts négatifs), intérêts sur emprunt de -10 023 euros (intérêts négatifs).

Au 30/06/2018, il a été provisionné 1 374 euros correspondant aux intérêts négatifs sur la garantie espèce du Conseil de Résolution Unique.

Le principal poste du passif (hors capitaux propres) est constitué des « dettes représentées par un titre » qui représentent les émissions d'obligations foncières pour un montant total de 1 012 842 466 euros dont 1 000 000 000 euros de nominal et 12 842 466 euros d'intérêts courus attachés à ces obligations au 30 juin 2018.

Les comptes de régularisation au passif comprennent les éléments suivants :

- Les charges à payer d'un montant de 12 192 823 euros représentent essentiellement les intérêts à payer sur swaps de devises pour 6 792 993 euros, swaps de taux pour 5 022 874 euros, les factures non reçues au 30 juin 2018 pour 327 936 euros ainsi que d'autres charges diverses pour 49 020 euros ;
- Les produits constatés d'avance d'un montant de 32 525 771 euros représentent essentiellement la partie non courue des soultes de swap en devises au 30 juin 2018. Elles sont lissées sur la durée de vie respective des swaps correspondants ; et
- Le compte d'ajustement de devises d'un montant de 62 109 517 euros représente le résultat latent de la réévaluation des swaps de devises au 30 juin 2018.

La dette subordonnée consentie par BNP Paribas à la Société pour le renforcement de ses fonds propres représente 65 000 000 euros; les intérêts courus au 30 juin 2018 sont de 159 185 euros.

Le capital social de la Société demeure à 24 040 000 euros.

La réserve légale reste inchangée et demeure à 2 266 708 euros au 30 juin 2018.

Le report à nouveau s'élève à 8 635 euros.

Le résultat au 30 juin 2018 est de 2 086 892 euros.

## C) RESULTATS

Le résultat au 30 juin 2018 fait ressortir un bénéfice de 2 086 892 euros.

Les principaux postes du compte de résultat sont constitués :

- de produits d'intérêts liés aux créances commerciales qui s'élèvent à 6 663 724 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liés au coût de refinancement de ces créances pour - 1 673 875 euros après prise en compte des swaps de couverture.
- de charges d'intérêts liés aux créances de la clientèle financière pour un montant de - 708 366 euros en raison de la reprise du lissage des surcotes décotes des dossiers remboursés.
- du netting des intérêts sur emprunts et prêts pour un montant de 237 564 euros.
- de la rémunération des dettes subordonnées qui s'élève à - 464 560 euros.
- des produits et charges d'intérêts liés aux comptes ordinaires pour respectivement 1 317 euros et - 26 758 euros (taux négatif).
- Des intérêts négatifs sur garantie espèce pour - 1 263 euros.
- des charges sur titres de placement pour - 1 698 619 euros après prise en compte des swaps de couverture et étalement des primes d'émission.
- des produits sur opérations sur titres liées à l'étalement des soultes sur titres pour 1 336 118 euros.
- de pertes sur opérations de change et d'arbitrage pour - 171 834 euros.
- de charges diverses d'exploitation bancaire pour - 286 euros.
- Autres charges diverses d'exploitation de - 292 810 euros au Fonds de Résolution Unique au 30 juin 2018.
- D'une charge d'impôts différés pour - 1048 euros
- d'une charge d'impôt courant pour - 1 144 909 euros.

Le résultat au 30 juin 2018 tient également compte des éléments suivants :

- Il a été prévu dans les conventions conclues entre BNP Paribas Public Sector SCF et BNP Paribas que cette dernière payera « une commission de mise à jour des financements ». Celle-ci représente 600 000 euros au 30 juin 2018, en contrepartie la société a enregistré des charges de commission pour un montant de - 290 196 euros, dont - 161 076 euros correspondant au lissage de commissions de placement et - 129 120 euros d'autres commissions.
- Le montant des frais généraux est de - 208 264 euros.

- Le montant des impôts et taxes est de - 69 041 euros.

## ***II - SITUATION FINANCIERE ET RATIOS PRUDENTIELS***

Au 30 juin 2018, les fonds propres de la Société, y compris le résultat au premier semestre, hors emprunts subordonnés, s'établissent à 28 402 235 euros.

Pour mémoire, à compter de mai 2009, sur demande de BNP Paribas, BNP Paribas Public Sector SCF a obtenu de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution l'exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle en application de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 de l'ancien Comité de la réglementation bancaire et financière. Ainsi, BNP Paribas Public Sector SCF se trouve dans le périmètre de consolidation prudentielle de BNP Paribas

Il convient également de rappeler que dans ce cadre et sans remettre en cause l'exemption dont bénéficie à ce jour BNP Paribas Public Sector SCF au titre des dispositions de l'article 4.1 du règlement n° 2000-03 du Comité de la réglementation bancaire et financière, en application des dispositions de l'article L. 612-24 du Code monétaire et financier, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution a demandé, depuis le 30 juin 2011 à notre Société de transmettre à son Secrétariat de Général pour information les états réglementaires relatifs au calcul du ratios de solvabilité et au contrôle des grands risques.

## ***III - ENDETTEMENT***

Nous rappelons que la capacité d'endettement de la Société est statutairement limitée: elle ne peut s'endetter globalement que sous forme d'obligations foncières, d'emprunts bénéficiant du privilège légal et d'emprunts subordonnés et d'emprunts relais. Ces derniers ont pour objet de financer l'acquisition de créances dans l'attente d'une nouvelle émission et sont remboursés grâce au produit des émissions. En outre, ses statuts nous contraignent d'imposer des clauses de « limitation du droit au recours » à toutes nos contreparties.

Par ailleurs, la capacité d'emprunt de BNP Paribas Public Sector SCF est tributaire du respect des ratios prudentiels imposés par la réglementation en vigueur.

# DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES ET DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

---

## *I - RISQUE DE CREDIT*

Les facteurs de risques donnés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. La plupart de ces facteurs sont liés à des événements qui peuvent ou non se produire. BNP Paribas Public Sector SCF n'est pas en mesure d'exprimer un avis sur la probabilité de survenance de ces événements.

### ✦ Ratio de couverture

BNP Paribas Public Sector SCF respectera les règles de surdimensionnement prévues par l'article L. 513-12 du Code monétaire et financier et l'article 6 du Règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière (« CRBF ») n°99-10 du 9 juillet 1999 relatif aux sociétés de crédit foncier modifié (le « Règlement n°99-10 »), en application desquelles un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments supérieurs à 105% doit être maintenu comme étant, dans les conditions suivantes :

- Le dénominateur de ce ratio de couverture est constitué par les Obligations Foncières ainsi que toutes les autres ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code monétaire et financier, y compris les dettes rattachées à ces éléments et les dettes résultant des frais annexes mentionnés au troisième alinéa du même article, les sommes dues, le cas échéant, au titre du contrat de gestion ou de recouvrement prévu à l'article L. 513-15 du même code ;
- Le numérateur du ratio est constitué par l'ensemble des éléments d'actif (à savoir les expositions sur personnes publiques acquises par la Société en garantie de prêts à -terme ou par cession vente ou par tous autres modes prévus) qui seront affectés des pondérations suivantes :
  - 0%, 50% ou 100% pour les prêts cautionnés et les parts ou titres émis par des organismes de titrisation selon les conditions de notation fixées en annexe du Règlement CRBF n°99-10;
  - 0% pour les éléments qui sont déduits des fonds propres conformément au Règlement CRBF n°90-02 du 23 février 1990 relatif aux fonds propres modifié (le « **Règlement n°90-02** ») ;
  - 50% pour les immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie ;
  - 100% pour les titres et valeurs sûres et liquides ;

- 100% pour les autres éléments d'actif éligibles à hauteur de la partie éligible au refinancement.

Pour les besoins du programme, le taux de surdimensionnement (à savoir, la valeur comparée de l'encours en principal total des obligations foncières et de l'encours en principal total des Expositions) a été déterminé en accord avec les agences de notation dans une démarche qui tient compte du risque de défaut du débiteur, mais aussi des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

BNP Paribas Public Sector SCF s'engage (i) à se conformer aux critères d'éligibilité applicables aux expositions sur personnes publiques en conformité avec les textes applicables évoqués ci-dessus et (ii) à maintenir un surdimensionnement dont le taux a été négocié avec les agences de notation.

Standard & Poor's Rating Services et Fitch Ratings ont eu des démarches différentes pour la modélisation permettant de déterminer le taux de surdimensionnement.

Les démarches ont tenu compte à la fois du risque de défaut des entités concernées du Groupe BNP Paribas, ainsi que des taux de défaut et de recouvrement des expositions sur personnes publiques.

Au 30 juin 2018, le ratio de couverture était de 161 %.

#### ✦ Risque sur les entités BNP Paribas

Le mécanisme utilisé en vue de consentir ou acquérir les expositions sur personnes publiques, en l'occurrence par le transfert par voie de bordereau conformément à l'article L. 513-13 du Code monétaire et financier, permettront à BNP Paribas Public Sector SCF, en cas de défaut de BNP Paribas S.A, de conserver la propriété des créances donnant naissance aux expositions sur personnes publiques et/ou aux flux de recouvrement générés par ces créances et ce y compris en cas d'ouverture d'une procédure collective à l'encontre de BNP Paribas.

A ce stade BNP Paribas Public Sector SCF ne propose l'acquisition d'expositions sur personnes publiques ou l'octroi de prêts à terme qu'à BNP Paribas. En conséquence, le coût du risque de crédit de BNP Paribas Public Sector SCF est estimé comme étant très faible dès lors que BNP Paribas jouit actuellement d'une excellente notation de la part des agences de notation. En effet, la dette moyen long terme de BNP Paribas est notée A1 par Moody's, A par S&P et A+ par Fitch.

#### ✦ Risque sur les débiteurs

1 - Il convient de souligner que malgré un objet social large conformément aux possibilités attribuées par les dispositions des articles L. 513-2 et suivants du Code monétaire et financier, BNP Paribas Public Sector SCF a volontairement souhaité limiter ses activités au financement ou à l'acquisition d'exposition sur des personnes publiques. BNP Paribas Public Sector SCF s'est engagée vis-à-vis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution à se conformer à une telle restriction et, en conséquence, n'est pas autorisée et n'a pas l'intention de refinancer de l'immobilier résidentiel.

Par ailleurs, les personnes publiques auxquelles BNP Paribas Public Sector SCF est exposée in fine, directement ou par le biais d'une garantie, bénéficient des meilleures notations.

2 - Dans le cadre de la convention de recouvrement, BNP Paribas a été désignée par BNP Paribas Public Sector SCF, afin d'administrer et recouvrer, pour son compte, conformément à l'article L. 513-15 du Code monétaire et financier, les actifs cédés à BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans l'hypothèse où une procédure du livre VI du Code de commerce serait ouverte à l'encontre de BNP Paribas, un arrêt des paiements, conformément aux dispositions relatives aux procédures collectives (de droit français) empêcherait BNP Paribas Public Sector SCF de recouvrer les sommes dues au titre des actifs cédés du portefeuille auprès de BNP Paribas, dans la mesure où ces sommes ne seraient pas individualisées par rapport aux autres fonds appartenant à BNP Paribas.

Afin d'éviter ce risque de confusion ou « *commingling risk* », BNP Paribas Public Sector SCF bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas de lui verser un certain montant à chaque date d'encaissement suivant la dégradation de la notation à court terme de la dette chirographaire, non bénéficiaire de garanties personnelles ou réelles de BNP Paribas en deçà des seuils suivants : A-1 pour S&P, ou F1 pour Fitch (ou tout autre notation minimum respectant les critères de méthodologie des agences de notation afin de maintenir la notation des obligations foncières) en créditant un compte nanti tel que désigné par BNP Paribas Public Sector SCF, comme sûreté de ses engagements, au titre de la convention de gestion et recouvrement.

Un tel gage espèce est octroyé conformément à l'article L. 211-38 et suivant du Code monétaire et financier. Toutes sommes demeurant au crédit du compte nanti après remboursement complet des engagements de la convention de gestion et de recouvrement devront être rétrocédées dans les meilleurs délais à BNP Paribas.

#### ✦ Risque au regard de l'investissement des fonds propres de la Société

BNP Paribas Public Sector SCF n'encourra pas de risque de crédit s'agissant de l'investissement de ses fonds propres (en dépôts à terme ou autres) dès lors que les seuls instruments auxquels BNP Paribas Public Sector SCF sera autorisée à recourir à cet effet devront obligatoirement permettre un adossement (direct ou indirect) exact du risque encouru par BNP Paribas Public Sector SCF.

Dans la mesure où il y a aura réinvestissement des instruments financiers ou transfert des dépôts à terme (dans lesquels sont investis les fonds propres) auprès d'émetteur ou d'un dépositaire présentant une notation minimum requise, le risque sera considérablement atténué.

## ***II - RISQUE DE TAUX, DE CHANGE ET RISQUE DE MARCHE***

BNP Paribas Public Sector SCF pourra émettre des obligations foncières à taux fixe ou variable, en euros ou autres devises. BNP Paribas Public Sector SCF ne doit assumer aucun risque de change et aucun risque de taux, et pratique donc une couverture quasi-systématique des nouvelles opérations (achat d'un nouveau portefeuille de créances, nouvelle émission) par des swaps de devise et des swaps de taux :

- L'ensemble des créances clientèle à taux fixe et la majorité des créances à taux révisable sur des index à 3 ou 6 mois sont swappés contre Euribor 1 mois.
- Les émissions d'obligations foncières, qui sont le plus souvent à taux fixe, sont swappées contre Euribor 1 mois.

- Les emprunts relais de BNP Paribas Public Sector SCF qui lui servent à refinancer l'achat de portefeuilles d'actifs dans l'attente de la prochaine émission d'obligations foncières, sont également indexés sur Euribor 1 mois.
- Le cash en provenance des remboursements clientèle est utilisé régulièrement pour rembourser les emprunts relais ou est laissé à court terme sur le compte courant cash de BNP Paribas Public Sector SCF.

Le seul risque de taux est donc un risque sur les « *fixings* », mais ce risque est très limité car il s'étend sur une période de moins d'un mois et de façon marginale sur une période de quelques mois grâce à notre choix d'indexer la plupart des actifs et les passifs sur Euribor 1 mois.

### **III - RISQUE DE LIQUIDITE**

A partir du constat que la maturité et le profil d'amortissement des actifs éligibles constitués par les expositions sur les personnes publiques ne coïncident pas avec ceux des Obligations Foncières, il est potentiel que soit créé un besoin de liquidité au niveau de BNP Paribas Public Sector SCF.

Afin de pouvoir répondre à ce besoin, la Société bénéficie d'un engagement de la part de BNP Paribas, en application de la convention de gestion et de recouvrement (« *Master Servicing Agreement* »), par lequel BNP Paribas s'engage à procéder à l'avance des sommes à recouvrir pour un montant correspondant aux échéances qui devront être payées par BNP Paribas Public Sector SCF lors de la prochaine date d'échéance d'une série d'Obligations Foncières donnée.

Toutes les sommes recouvrées par BNP Paribas en tant que mandataire au recouvrement relativement aux expositions sur les personnes publiques doivent servir à désintéresser BNP Paribas au titre des avances qu'elle a effectué au bénéfice de BNP Paribas Public Sector SCF.

Au 30 juin 2018, les informations sur les besoins de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture ceux-ci sont estimées comme suit :

- Les flux entrants sont composés :
  - des remboursements des créances (principal et intérêts) : 193 millions d'euros ; et
  - des remboursements des dépôts à terme : 89 millions d'euros.
- Les flux sortant sont composés :
  - du remboursement des intérêts relatifs aux émissions obligataires : 2 millions d'euros ; et
  - du remboursement de principal et du versement d'intérêts au titre d'emprunts non privilégiés à BNP Paribas : 191 millions d'euros.
- Au 30 juin 2018, les valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Public Sector SCF s'élèvent à 102 millions d'euros et sont exclusivement constitués des éléments suivants :
  - Cash : 4 millions d'euros ; et
  - Dépôt à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 89 millions d'euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

#### ***IV - RISQUE OPERATIONNEL***

Une convention « de mise à disposition de moyens » conclue avec BNP Paribas permet la mise à disposition par BNP Paribas de tous les moyens humains et techniques nécessaires à la poursuite des activités de la BNP Paribas Public Sector SCF notamment des moyens informatiques, de secrétariat juridique, de contrôle interne permanent et périodique et de déontologie.

Le dispositif de mesure et de gestion du risque opérationnel est mis en œuvre dans le groupe BNP Paribas de façon proportionnée aux risques encourus et dans un souci de couverture large. Il couvre tous les événements incluant notamment les risques liés à des événements de faible occurrence mais à fort impact, les risques de fraudes interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n°575/2013.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une gouvernance formalisée qui associe :

- un premier niveau de défense, sous la responsabilité des équipes en charge de la mise en œuvre opérationnelle des processus et qui s'appuie sur des compétences dites OPC (Operational Permanent Control).
- un second niveau de défense, constitué de fonctions de contrôle permanent indépendantes, et en particulier des équipes RISK (dont RISK ORC) chargées de définir le cadre général de fonctionnement du dispositif de gestion des risques opérationnels et d'exercer un second regard sur la façon dont ceux-ci sont identifiés, évalués et gérés par le premier niveau de défense.

Les décisions structurantes de gestion du risque opérationnel sont prises par le management dans le cadre de comités formels dans lesquels le second niveau de défense est présent et qui font l'objet de compte rendus. Un système d'escalade et d'arbitrage encadre ce dispositif de gouvernance.

Par ailleurs, pour l'exercice 2018, les seuils d'alerte concernant le risque d'incident opérationnel (article 98, de l'Arrêté du 3 novembre 2014), déterminé sur la base du PNB de l'exercice 2017 et compte tenu des fonds propres au 31 décembre 2017, sont désormais fixés à 130 000 euros pour les cas de fraude et maintenu à 1 million d'euros pour les autres cas. Ces seuils ont été présentés lors du Conseil d'Administration du 27 mars 2018 avec le rapport annuel sur la mesure et la surveillance des risques, et approuvés ensuite à l'Assemblée Générale annuelle du 12 avril 2018.

Les critères et seuils définissant les incidents significatifs sont définis par la procédure Risk ORC Groupe : «L'information des dirigeants effectifs, de l'organe de surveillance et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en matière d'incidents significatifs de risque opérationnel » mise à jour le 9 novembre 2016.

Enfin, la Société dépend de BNP Paribas ou de ses sociétés affiliées (ou de celles qui leur succéderaient) pour les activités suivantes :

- la gestion de ses opérations conformément aux dispositions de l'Article L.513-15 du Code monétaire et financier ;
- la gestion de ses risques ;
- l'origination et le suivi commercial des prêts à l'habitat qu'il accorde ;
- la couverture de ses engagements au titre des obligations de financement de l'habitat ;
- l'apport de liquidités ;
- l'ouverture et le fonctionnement de ses comptes bancaires.

Sans préjudice de la garantie de BNP Paribas, en tant qu'emprunteur, à la Société en qualité de prêteur, au titre de la convention de crédit, la Société est également exposée au risque de crédit de BNP Paribas, au titre des avances à BNP Paribas consenties par la Société.

## *V - RISQUE JURIDIQUE*

La structuration de la transaction a fait l'objet des conseils donnés par un cabinet d'avocats de premier plan, le cabinet Allen & Overy. Par ailleurs, le risque juridique des opérations de BNP Paribas Public Sector SCF a été, lors du lancement du programme, très largement analysé tant en interne que par les agences de notation (et leurs propres cabinets conseils).

Une équipe de juristes spécialisés de BNP Paribas, associée au cabinet Allen & Overy, participe activement aux opérations de BNP Paribas Public Sector SCF.

\* \* \*

Par ailleurs, notons qu'il n'existe pas à la date de dépôt du présent document, de faits exceptionnels ou de litiges ayant eu dans un passé récent - ou susceptibles d'avoir - une incidence significative.

\* \* \*

De même, à cette date, aucune procédure judiciaire, fiscale ou réglementaire susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière et le patrimoine de la société n'est en cours.

## ***VI - CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES ET ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE, RISQUES FINANCIERS LIES AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET STRATEGIE BAS-CARBONE***

La Société ne dispose ni d'effectifs, ni de moyens propres, et repose sur ceux mis à sa disposition par sa société mère, BNP Paribas. Pour plus d'informations sur les conséquences sociétales et environnementales et engagements en faveur du développement durable du groupe BNP Paribas, il convient de se consulter le document de référence publié annuellement à l'adresse ci-dessous :

<https://invest.bnpparibas.com/documents-de-reference>

# **ETATS FINANCIERS**

---

Comptes arrêtés au 30 juin 2018

(En euros)

**ETATS FINANCIERS DE  
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF**

**Au 30 juin 2018**

# SOMMAIRE

## COMPTES SOCIAUX

<b>Compte de résultat au 30 juin 2018</b>	<b>3</b>
<b>Bilan au 30 juin 2018</b>	<b>4</b>
<b>1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF</b>	<b>5</b>
<b>2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2018</b>	<b>8</b>
2a - Marge d'intérêts	8
2b - Commissions	8
2c - Charges générales d'exploitation	9
2d - Impôt sur les bénéfices	9
<b>3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2018</b>	<b>10</b>
3a - Banques centrales et Offices des chèques postaux	10
3b - Créances et dettes envers les établissements de crédits	10
3c - Opérations avec la clientèle	11
3d - Obligations et autres titres à revenu fixe	11
3e - Autres actifs et passifs	11
3f - Comptes de régularisation	12
3g- Dettes représentées par un titre	12
3h -Dettes Subordonnées	12
<b>4 - Informations complémentaires</b>	<b>13</b>
4a - Evolution du capital en euros	13
4b - Variation des capitaux propres	13
4c - Notionnel des instruments financiers	13
4d - Informations sur les postes du hors-bilan	14
4e - Echéance des emplois et des ressources	14

## COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2018

En euros	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	2.a	8 316 302	8 283 702
Intérêts et charges assimilées	2.a	(4 651 021)	(3 984 022)
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	2.b	600 000	600 000
Commissions (charges)	2.b	(290 196)	(403 225)
Gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage		(171 835)	460 663
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		(286)	(1 751)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>3 802 964</b>	<b>4 955 367</b>
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(277 305)	(707 334)
Charges diverses d'exploitation bancaire	2.c	(292 810)	-
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
Reprises de dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 232 849</b>	<b>4 248 033</b>
Coût du risque			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 232 849</b>	<b>4 248 033</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>3 232 849</b>	<b>4 248 033</b>
Résultat exceptionnel (1)			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(1 145 957)	(1 549 839)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>2 086 892</b>	<b>2 698 194</b>

## BILAN au 30 juin 2018

En euros	Notes	30/06/2018	31/12/2017
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP	3.a	4 395	1 485
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.b	161 966 399	211 468 436
Opérations avec la clientèle	3.c	1 189 718 839	1 410 629 671
Créances douteuses	3.c	33 709 923	12 540 953
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.d	295 002 153	296 608 224
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	3.e	14 653 671	7 916 383
Comptes de régularisation	3.f	19 334 728	40 075 409
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 714 390 108</b>	<b>1 979 240 561</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3b	501 158 111	734 218 397
Opérations avec la clientèle	3.b		
Dettes représentées par un titre	3.g	1 012 842 466	1 031 746 575
Autres passifs	3.e		
Comptes de régularisation	3.f	106 828 111	118 577 475
Provisions pour risques et charges			
Dettes subordonnées	3.h	65 159 185	65 161 411
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>1 685 987 873</b>	<b>1 949 703 858</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
	4.b		
Capital souscrit	4.a	24 040 000	24 040 000
Prime d'émission			
Réserves		2 266 708	2 097 657
Report à nouveau		8 635	18 025
Résultat de l'exercice		2 086 892	3 381 021
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>28 402 235</b>	<b>29 536 703</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 714 390 108</b>	<b>1 979 240 561</b>
<b>HORS BILAN</b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	343 482	291 810
Engagements sur titres		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	1 048 598 115	1 253 724 013
Engagements sur titres			

# 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

*Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.*

*Le compte de résultat au 30 JUIN 2018 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 JUIN 2017.*

*La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.*

*Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :*

## **Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

## **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

## **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

## **Dettes envers les établissements de crédit**

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

## **Instruments financiers à terme**

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

### ➤ **Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture**

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

## **Impôt sur les bénéfices**

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

## **Enregistrement des produits et des charges**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

## Opérations en devises

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

## Informations relatives aux transactions entre parties liées

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

## Régime d'intégration fiscale

BNP PARIBAS Public Sector\_SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

## Consolidation

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018

### 2.A MARGE D'INTERETS

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF PRESENTE SOUS LES RUBRIQUES " INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES" ET "INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES" LA REMUNERATION DETERMINEE DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI.

LES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS SUR LES DERIVES DE COUVERTURE SONT PRESENTES AVEC LES REVENUS DES ELEMENTS DONT ILS CONTRIBUENT A LA COUVERTURE DES RISQUES.

En euros	30/06/2018		30/06/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Établissements de crédit</b>	<b>424 658</b>	<b>(922 164)</b>	<b>964 665</b>	<b>(263 557)</b>
Comptes à vue, prêts et emprunts	424 658	(922 164)	964 665	(263 557)
<b>Clientèle</b>	<b>6 663 724</b>	<b>-</b>	<b>6 097 761</b>	<b>-</b>
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 663 724		6 097 761	
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>1 227 920</b>	<b>(1 590 421)</b>	<b>1 221 276</b>	<b>(1 587 316)</b>
Titres de placement	1 227 920	(1 590 421)	1 221 276	(1 587 316)
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>(2 138 436)</b>	<b>-</b>	<b>(2 133 149)</b>
Obligations Foncières		(1 673 875)		(1 667 709)
Dettes Subordonnées à terme		(464 561)		(465 440)
<b>Produits et charges d'intérêts</b>	<b>8 316 302</b>	<b>(4 651 021)</b>	<b>8 283 702</b>	<b>(3 984 022)</b>

### 2.B COMMISSIONS

En euros	30/06/2018		30/06/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
<b>Opérations bancaires et financières</b>	<b>600 000</b>	<b>(290 196)</b>	<b>600 000</b>	<b>(403 225)</b>
Opérations sur titres <i>dont commissions de placements</i>	600 000	(290 196) (161 076)	600 000	(403 225) (161 076)
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>600 000</b>	<b>(290 196)</b>	<b>600 000</b>	<b>(403 225)</b>

## 2.C CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2018	30/06/2017
<b>Autres frais administratifs</b>	(277 305)	(707 334)
Rémunération d'intermédiaires	(208 264)	(222 773)
Impôts et taxes	(69 041)	(65 620)
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique</i>		(418 941)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(277 305)</b>	<b>(707 334)</b>
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique (1)</i>	(292 810)	
<b>Charges diverses d'exploitation bancaire</b>	<b>(292 810)</b>	<b>-</b>
<i>(1) reclassement de la contribution au FRU en charges diverses d'exploitation bancaire</i>		

## 2.D IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2018	30/06/2017
<b>Impôts courants de l'exercice</b>	(1 144 909)	(8 096 620)
<b>Impôt différé</b>	(1 048)	6 546 781
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 145 957)</b>	<b>(1 549 839)</b>

### 3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2018

#### 3.A BANQUES CENTRALES ET OFFICES DES CHEQUES POSTAUX

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Banques centrales et offices des chèques postaux</b>	<b>4 395</b>	<b>1 485</b>
Banques centrales	4 395	1 485
<b>Banques centrales</b>	<b>4 395</b>	<b>1 485</b>

#### 3.B CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Prêts et créances</b>	<b>161 966 399</b>	<b>211 468 436</b>
Comptes ordinaires débiteurs	64 836 343	96 906 434
Comptes à terme et prêts	97 130 056	114 562 002
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>161 966 399</b>	<b>211 468 436</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>749 141</i>	<i>1 034 894</i>

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Dettes et emprunts</b>	<b>501 158 111</b>	<b>734 218 397</b>
Comptes ordinaires créditeurs		
Emprunts à terme (1)	501 156 737	734 217 230
Intérêts sur cash collatéral versés au titre du FRU	1 374	1 167
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>501 158 111</b>	<b>734 218 397</b>
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>	<i>15 379</i>	<i>28</i>

(1) Les taux d'intérêts sur prêts étant négatif, les intérêts ont été rattachés au passif au 30 juin 2018

### 3.C OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Prêts et créances</b>	<b>1 223 428 762</b>	<b>1 423 170 624</b>
Autres crédits à la clientèle	1 189 718 839	1 410 629 671
Créances douteuses	33 709 923	12 540 953
<b>Opérations avec la clientèle - Actif</b>	<b>1 223 428 762</b>	<b>1 423 170 624</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>5 482 596</i>	<i>5 911 513</i>

### 3.D OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
Valeur brute	<b>292 277 478</b>	<b>293 867 899</b>
Provision		
Créances rattachées	2 724 675	2 740 325
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>295 002 153</b>	<b>296 608 224</b>

### 3.E AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Autres actifs divers</b>	<b>14 653 671</b>	<b>7 916 383</b>
<i>dont Acompte Impôt sur les sociétés</i>	<i>3 203 621</i>	<i>(3 517 069)</i>
<i>dont Impôts différés actifs</i>	<i>11 058 311</i>	<i>11 059 359</i>
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	<i>343 482</i>	<i>291 810</i>
<i>dont créances sur l'Etat</i>	<i>48 257</i>	<i>82 283</i>
<b>Autres Actifs</b>	<b>14 653 671</b>	<b>7 916 383</b>
<b>Autres passifs divers</b>		-
<i>dont Impôts différés passifs</i>	-	-
dont impôts sur les bénéfices		
Autres impôts et taxes		-
<b>Autres Passifs</b>	-	-

### 3.F COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Produits à recevoir</b>	13 749 918	33 256 042
<b>Autres comptes de régularisation débiteurs</b>	5 584 810	6 819 367
<i>dont Charges à répartir</i>	1 848 932	2 408 244
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	3 735 878	4 411 124
<b>Réévaluation des instruments dérivés et de change</b>		
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>19 334 728</b>	<b>40 075 409</b>
<b>Charges à payer</b>	12 192 823	15 320 897
<b>Autres comptes de régularisations créditeurs</b>	32 525 771	40 619 017
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	32 525 771	40 619 017
<b>Réévaluation des instruments dérivés et de change</b>	62 109 517	62 637 561
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>106 828 111</b>	<b>118 577 475</b>

### 3.G DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Emprunts obligataires</b>	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>dettes rattachées</i>	12 842 466	31 746 575
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 012 842 466</b>	<b>1 031 746 575</b>

### 3.H DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>	65 000 000	65 000 000
<i>Dettes rattachées</i>	159 185	161 411
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>65 159 185</b>	<b>65 161 411</b>

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.A EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

### 4.B VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	31/12/2017	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2018
<b>Capital</b>	<b>24 040 000</b>			<b>24 040 000</b>
Primes démission				
- Réserve légale (1)	2 097 657	169 051		2 266 708
- Réserves statutaires et contractuelles	-			-
- Réserves réglementées plus-values long terme	-			-
- Autres Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Report à nouveau	18 025		(9 390)	8 635
Résultat de l'exercice	3 381 021	2 086 892	(3 381 021)	2 086 892
<b>Capitaux propres</b>	<b>29 536 703</b>	<b>2 255 943</b>	<b>(3 390 411)</b>	<b>28 402 235</b>

### 4.C NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

LE MONTANT NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NE CONSTITUE QU'UNE INDICATION DE VOLUME DE L'ACTIVITE DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SUR LES MARCHES D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET NE REFLETE PAS LES RISQUES DE MARCHE ATTACHES A CES INSTRUMENTS

En euros	30/06/2018	31/12/2017
Instruments dérivés de cours de change	716 486 488	845 113 397
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 623 005 708	2 711 707 025
<b>Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré</b>	<b>3 339 492 196</b>	<b>3 556 820 422</b>
La valorisation nette des sw aps est de :	6 814 110 €	27 699 026 €
La PV des sw aps sur les actifs clientèle et sur les titres est de :	-61 894 601 €	-74 776 044 €
La PV des sw aps sur les émissions est de :	68 708 711 €	102 475 070 €

#### 4.D INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Autres garanties d'ordre à la clientèle</b>		
Engagement garantie financière		
Fonds de garantie des dépôts et de résolution	343 482	291 810
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>343 482</b>	<b>291 810</b>
En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Clientèle</b>		
BPIFRANCE ASSURANC- ex Coface	291 981 405	379 286 822
Euler Hermes KreditVersi	420 114 791	494 048 986
Export CT garantie dept	227 446 909	254 740 079
Export import BK OF US	107 022 852	123 676 186
EKF DENMARK	2 032 158	1 971 940
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>1 048 598 115</b>	<b>1 253 724 013</b>

#### 4.E ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir				Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
<b>EMPLOIS</b>							
Banque Centrale	4						4
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>64 836</b>	<b>91 140</b>	<b>1 497</b>	<b>3 744</b>	<b>0</b>		<b>161 217</b>
créances à vue	64 836						64 836
créances à terme		91 140	1 497	3 744	0		96 381
<b>Opérations avec la clientèle</b>		<b>67 864</b>	<b>302 304</b>	<b>791 793</b>	<b>55 985</b>		<b>1 217 946</b>
<b>Obligations et autres titres revenu fixe</b>				<b>245 100</b>	<b>47 178</b>		<b>292 278</b>
<b>RESSOURCES</b>							
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>				<b>501 141</b>			<b>501 141</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>				<b>1 000 000</b>			<b>1 000 000</b>
<b>Dettes subordonnées</b>			<b>65 000</b>				<b>65 000</b>

## Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

En euros	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	30/06/2018
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	24 040 000	24 040 000	36 040 000	24 040 000	24 040 000
Nombre d'actions émises	2 404 000	2 404 000	3 604 000	2 404 000	2 404 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
<b>Résultat global des opérations effectives</b>					
Produit Net Bancaire	5 581 464	4 382 684	6 306 228	6 240 732	3 802 964
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	5 001 397	(15 272 112)	5 216 224	5 283 185	3 232 849
Impôt sur les bénéfices	(1 539 165)	5 080 183	(1 914 275)	(1 902 164)	(1 145 957)
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	3 345 564	(9 991 016)	3 350 029	3 381 021	2 086 892
Montant des bénéfices distribués			2 259 760	3 221 360	
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,44	(2,83)	1,37	1,41	0,87
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	1,39	(2,77)	1,39	1,41	0,87
Dividende versé à chaque action		-	0,94	1,34	-
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant de la masse salariale	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres, etc...)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

**BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF**

Société Anonyme

1, boulevard Haussmann

75009 Paris

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX  
COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63 rue de Villiers  
92200 Neuilly sur Seine

**DELOITTE ET ASSOCIES**  
6, place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex

## **RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SEMESTRIELS**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018

**BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF**  
1 Boulevard Haussmann  
75009 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF, relatifs à la période Du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine de la société et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 14 septembre 2018

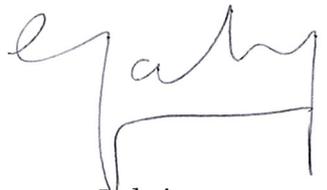
Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Ridha Ben Chamek

DELOITTE ET ASSOCIES



Laurence Dubois

**ETATS FINANCIERS DE  
BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF**

**Au 30 juin 2018**

# SOMMAIRE

## COMPTES SOCIAUX

Compte de résultat au 30 juin 2018	3
Bilan au 30 juin 2018	4
<b>1 - Résumé des principes comptables appliqués par BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF</b>	<b>5</b>
<b>2 - Notes relatives au compte de résultat au 30 juin 2018</b>	<b>8</b>
2a - Marge d'intérêts	8
2b - Commissions	8
2c - Charges générales d'exploitation	9
2d - Impôt sur les bénéfices	9
<b>3 - Notes relatives au bilan au 30 juin 2018</b>	<b>10</b>
3a - Banques centrales et Offices des chèques postaux	10
3b - Créances et dettes envers les établissements de crédits	10
3c - Opérations avec la clientèle	11
3d - Obligations et autres titres à revenu fixe	11
3e - Autres actifs et passifs	11
3f - Comptes de régularisation	12
3g- Dettes représentées par un titre	12
3h -Dettes Subordonnées	12
<b>4 - Informations complémentaires</b>	<b>13</b>
4a - Evolution du capital en euros	13
4b - Variation des capitaux propres	13
4c - Notionnel des instruments financiers	13
4d - Informations sur les postes du hors-bilan	14
4e - Echéance des emplois et des ressources	14

## COMPTE DE RESULTAT AU 30 juin 2018

En euros	Notes	30/06/2018	30/06/2017
Intérêts et produits assimilés	2.a	8 316 302	8 283 702
Intérêts et charges assimilées	2.a	(4 651 021)	(3 984 022)
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)	2.b	600 000	600 000
Commissions (charges)	2.b	(290 196)	(403 225)
Gains ou pertes sur opérations de change et d'arbitrage		(171 835)	460 663
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		-	-
Autres produits d'exploitation bancaire		-	-
Autres charges d'exploitation bancaire		(286)	(1 751)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>3 802 964</b>	<b>4 955 367</b>
Frais de personnel		-	-
Autres frais administratifs	2.c	(277 305)	(707 334)
Charges diverses d'exploitation bancaire	2.c	(292 810)	-
Dotation aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
Reprises de dépréciation du portefeuille-titres et opérations diverses		-	-
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 232 849</b>	<b>4 248 033</b>
Coût du risque			
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>3 232 849</b>	<b>4 248 033</b>
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-	-
Dotations nettes aux provisions réglementées		-	-
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>3 232 849</b>	<b>4 248 033</b>
Résultat exceptionnel (1)			
Impôt sur les bénéfices	2.d	(1 145 957)	(1 549 839)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>2 086 892</b>	<b>2 698 194</b>

## BILAN au 30 juin 2018

En euros	Notes	30/06/2018	31/12/2017
<b>ACTIF</b>			
Caisse, banques centrales et CCP	3.a	4 395	1 485
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.b	161 966 399	211 468 436
Opérations avec la clientèle	3.c	1 189 718 839	1 410 629 671
Créances douteuses	3.c	33 709 923	12 540 953
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.d	295 002 153	296 608 224
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme		-	-
Parts dans les entreprises liées			
Crédit-bail et location avec option d'achat			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Actions propres			
Autres actifs	3.e	14 653 671	7 916 383
Comptes de régularisation	3.f	19 334 728	40 075 409
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 714 390 108</b>	<b>1 979 240 561</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>DETTES</b>			
Banques centrales et CCP			
Dettes envers les établissements de crédit	3.b	501 158 111	734 218 397
Opérations avec la clientèle	3.b		
Dettes représentées par un titre	3.g	1 012 842 466	1 031 746 575
Autres passifs	3.e		
Comptes de régularisation	3.f	106 828 111	118 577 475
Provisions pour risques et charges			
Dettes subordonnées	3.h	65 159 185	65 161 411
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>1 685 987 873</b>	<b>1 949 703 858</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital souscrit	4.b		
Prime d'émission	4.a	24 040 000	24 040 000
Réserves		2 266 708	2 097 657
Report à nouveau		8 635	18 025
Résultat de l'exercice		2 086 892	3 381 021
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>28 402 235</b>	<b>29 536 703</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 714 390 108</b>	<b>1 979 240 561</b>
<b>HORS BILAN</b>			
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	343 482	291 810
Engagements sur titres		-	-
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.d	1 048 598 115	1 253 724 013
Engagements sur titres			

# 1. RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF

*Les comptes de la société sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux sociétés financières tels que figurant dans le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014.*

*Le compte de résultat au 30 JUIN 2018 et les notes aux Etats Financiers afférentes présentent une information comparative au 30 JUIN 2017.*

*La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.*

*Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :*

## **Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle**

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent essentiellement des crédits à l'exportation et de prêts à la clientèle financière garantis par des personnes publiques auxquelles s'ajoutent des créances aux collectivités locales. Elles sont ventilées en créances commerciales, autres crédits et crédits à l'équipement.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les surcotes/décotes correspondant à la différence entre la valeur nominale et le prix d'achat sont lissées linéairement sur la durée restant à courir des créances.

## **Titres de placement**

Sont comptabilisés en titres de placement les titres qui ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) ou de la valeur probable de négociation. Celle-ci est généralement déterminée par référence au cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe".

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres de placement à revenu fixe acquis sur le marché secondaire est enregistré en résultat sur la durée de vie résiduelle des titres. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

## **Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : il s'agit essentiellement des obligations foncières.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du résultat.

Les primes d'émission ou le remboursement des emprunts obligataires sont amorties selon la méthode actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

## **Dettes envers les établissements de crédit**

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

## **Instruments financiers à terme**

Les engagements sur instruments financiers à terme sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs ou à des fins de transaction.

Leur traitement comptable dépend de la stratégie de gestion de ces instruments.

Les produits et charges constatés d'avances liés aux soultes de swaps ainsi que les intérêts et produits à recevoir rattachés aux swaps sont présentés au bilan dans les comptes de régularisation par compensation de devises.

### **➤ Instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture**

Les produits et charges relatifs aux instruments financiers dérivés à terme utilisés à titre de couverture, affectés dès l'origine à un élément ou à un ensemble homogène d'éléments identifiés, sont constatés dans les résultats de manière symétrique à la prise en compte des produits et des charges sur les éléments couverts et sous la même rubrique comptable.

## **Impôt sur les bénéfices**

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF enregistre à compter de 2014 un changement de méthode comptable concernant ses impôts différés.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourent au résultat comptable ne coïncide pas avec celle au cours de laquelle les produits sont imposés et les charges déduites, BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF comptabilise un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable prenant pour base l'intégralité des différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des éléments du bilan et les taux d'imposition applicables dans le futur dès lors qu'ils ont été votés. Les impôts différés actifs font l'objet d'un enregistrement comptable tenant compte de la probabilité de récupération qui leur est attachée.

Le changement est exceptionnel et justifié par l'amélioration de l'information financière dans la mesure où elle permet d'éviter la volatilité induite par le traitement fiscal inhérent à l'activité de la société.

## **Enregistrement des produits et des charges**

Les intérêts et commissions assimilées sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts.

Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation.

## **Opérations en devises**

Les créances, dettes, engagements hors-bilan libellés en devises sont évalués au cours de change au comptant à la clôture de l'exercice.

La conversion de ces opérations libellées en devises aux dates d'arrêté dégage un écart constaté au compte de résultat, à l'exception des instruments financiers enregistrés au hors-bilan, pour lesquels l'écart est conservé dans un compte de régularisation.

Les produits et charges libellés en devises, relatifs à des prêts, des emprunts ou des opérations de hors-bilan, sont enregistrés dans des comptes de produits et de charges ouverts dans chacune des devises concernées, les conversions s'effectuant aux dates d'arrêté mensuel.

Le résultat mensuel en devises est partiellement couvert à hauteur du montant de résultat mensuel déterminé selon le référentiel IFRS. La part non couverte génère un gain ou une perte de change en résultat.

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

## **Informations relatives aux transactions entre parties liées**

Compte tenu de l'activité de la société et de son lien capitalistique (filiale détenue à 99,99% par BNP Paribas SA), les obligations de l'ANC N°2014-07 sur la présentation des informations sur les parties liées ne sont pas applicables.

## **Régime d'intégration fiscale**

BNP PARIBAS Public Sector\_SCF est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP Paribas.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère, BNP PARIBAS SA.

## **Consolidation**

Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

## 2. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2018

### 2.A MARGE D'INTERETS

BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SCF PRESENTE SOUS LES RUBRIQUES " INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES" ET "INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES" LA REMUNERATION DETERMINEE DES INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES AU COUT AMORTI.

LES PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS SUR LES DERIVES DE COUVERTURE SONT PRESENTES AVEC LES REVENUS DES ELEMENTS DONT ILS CONTRIBUENT A LA COUVERTURE DES RISQUES.

En euros	30/06/2018		30/06/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	424 658	(922 164)	964 665	(263 557)
Comptes à vue, prêts et emprunts	424 658	(922 164)	964 665	(263 557)
<b>Clientèle</b>	<b>6 663 724</b>	<b>-</b>	<b>6 097 761</b>	<b>-</b>
Comptes à vue, prêts et comptes à terme	6 663 724		6 097 761	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 227 920	(1 590 421)	1 221 276	(1 587 316)
Titres de placement	1 227 920	(1 590 421)	1 221 276	(1 587 316)
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>-</b>	<b>(2 138 436)</b>	<b>-</b>	<b>(2 133 149)</b>
Obligations Foncières		(1 673 875)		(1 667 709)
Dettes Subordonnées à terme		(464 561)		(465 440)
<b>Produits et charges d'intérêts</b>	<b>8 316 302</b>	<b>(4 651 021)</b>	<b>8 283 702</b>	<b>(3 984 022)</b>

### 2.B COMMISSIONS

En euros	30/06/2018		30/06/2017	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations bancaires et financières	600 000	(290 196)	600 000	(403 225)
Opérations sur titres <i>dont commissions de placements</i>	600 000	(290 196) <i>(161 076)</i>	600 000	(403 225) <i>(161 076)</i>
<b>Produits et charges de commissions</b>	<b>600 000</b>	<b>(290 196)</b>	<b>600 000</b>	<b>(403 225)</b>

## 2.C CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

En euros	30/06/2018	30/06/2017
<b>Autres frais administratifs</b>	(277 305)	(707 334)
Rémunération d'intermédiaires	(208 264)	(222 773)
Impôts et taxes	(69 041)	(65 620)
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique</i>		(418 941)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(277 305)</b>	<b>(707 334)</b>
<i>(F) onds de (R) ésolution (U) nique (1)</i>	(292 810)	
<b>Charges diverses d'exploitation bancaire</b>	<b>(292 810)</b>	<b>-</b>

(1) reclassement de la contribution au FRU en charges diverses d'exploitation bancaire

## 2.D IMPOT SUR LES BENEFICES

En euros	30/06/2018	30/06/2017
<b>Impôts courants de l'exercice</b>	(1 144 909)	(8 096 620)
<b>Impôt différé</b>	(1 048)	6 546 781
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>(1 145 957)</b>	<b>(1 549 839)</b>

### 3. NOTES RELATIVES AU BILAN AU 30 JUIN 2018

#### 3.A BANQUES CENTRALES ET OFFICES DES CHEQUES POSTAUX

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Banques centrales et offices des chèques postaux</b>	<b>4 395</b>	<b>1 485</b>
Banques centrales	4 395	1 485
<b>Banques centrales</b>	<b>4 395</b>	<b>1 485</b>

#### 3.B CREANCES ET DETTES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Prêts et créances</b>	<b>161 966 399</b>	<b>211 468 436</b>
Comptes ordinaires débiteurs	64 836 343	96 906 434
Comptes à terme et prêts	97 130 056	114 562 002
<b>Prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>161 966 399</b>	<b>211 468 436</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>749 141</i>	<i>1 034 894</i>

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Dettes et emprunts</b>	<b>501 158 111</b>	<b>734 218 397</b>
Comptes ordinaires créditeurs		
Emprunts à terme (1)	501 156 737	734 217 230
intérêts sur cash collatéral versés au titre du FRU	1 374	1 167
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>501 158 111</b>	<b>734 218 397</b>
<i>Dont dettes rattachées (1)</i>	<i>15 379</i>	<i>28</i>

(1) Les taux d'intérêts sur prêts étant négatif, les intérêts ont été rattachés au passif au 30 juin 2018

### 3.C OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Prêts et créances</b>	<b>1 223 428 762</b>	<b>1 423 170 624</b>
Autres crédits à la clientèle	1 189 718 839	1 410 629 671
Créances douteuses	33 709 923	12 540 953
<b>Opérations avec la clientèle - Actif</b>	<b>1 223 428 762</b>	<b>1 423 170 624</b>
<i>Dont créances rattachées</i>	<i>5 482 596</i>	<i>5 911 513</i>

### 3.D OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>		
Valeur brute	292 277 478	293 867 899
Provision		
Créances rattachées	2 724 675	2 740 325
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>295 002 153</b>	<b>296 608 224</b>

### 3.E AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Autres actifs divers</b>	<b>14 653 671</b>	<b>7 916 383</b>
<i>dont Acompte Impôt sur les sociétés</i>	<i>3 203 621</i>	<i>(3 517 069)</i>
<i>dont Impôts différés actifs</i>	<i>11 058 311</i>	<i>11 059 359</i>
<i>dont (F)onds de (R)ésolution (U)nique</i>	<i>343 482</i>	<i>291 810</i>
<i>dont créances sur l'Etat</i>	<i>48 257</i>	<i>82 283</i>
<b>Autres Actifs</b>	<b>14 653 671</b>	<b>7 916 383</b>
<b>Autres passifs divers</b>		-
<i>dont Impôts différés passifs</i>	-	-
<i>dont impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Autres impôts et taxes</i>		-
<b>Autres Passifs</b>	-	-

### 3.F COMPTES DE REGULARISATION

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Produits à recevoir</b>	13 749 918	33 256 042
<b>Autres comptes de régularisation débiteurs</b>	5 584 810	6 819 367
<i>dont Charges à répartir</i>	1 848 932	2 408 244
<i>dont Charges constatées d'avance</i>	3 735 878	4 411 124
<b>Réévaluation des instruments dérivés et de change</b>		
<b>Comptes de régularisation - actif</b>	<b>19 334 728</b>	<b>40 075 409</b>
<b>Charges à payer</b>	12 192 823	15 320 897
<b>Autres comptes de régularisations créditeurs</b>	32 525 771	40 619 017
<i>dont Produits constatés d'avance</i>	32 525 771	40 619 017
<b>Réévaluation des instruments dérivés et de change</b>	62 109 517	62 637 561
<b>Comptes de régularisation - passif</b>	<b>106 828 111</b>	<b>118 577 475</b>

### 3.G DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Emprunts obligataires</b>	1 000 000 000	1 000 000 000
<i>dettes rattachées</i>	12 842 466	31 746 575
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 012 842 466</b>	<b>1 031 746 575</b>

### 3.H DETTES SUBORDONNÉES

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Dettes subordonnées remboursables</b>	65 000 000	65 000 000
<i>Dettes rattachées</i>	159 185	161 411
<b>Dettes subordonnées</b>	<b>65 159 185</b>	<b>65 161 411</b>

## 4. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

### 4.A EVOLUTION DU CAPITAL EN EUROS

	Nombre de titres				Valeur nominale
	à l'ouverture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	à la clôture de l'exercice	
Actions ordinaires	2 404 000			2 404 000	10 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaire sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					

### 4.B VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En euros	31/12/2017	Augmentations de postes	Diminutions de postes	30/06/2018
<b>Capital</b>	<b>24 040 000</b>			<b>24 040 000</b>
Primes démission				
- Réserve légale (1)	2 097 657	169 051		2 266 708
- Réserves statutaires et contractuelles	-			-
- Réserves règlementées plus-values long terme	-			-
- Autres Réserves	-			-
Ecart de réévaluation	-			-
Report à nouveau	18 025		(9 390)	8 635
Résultat de l'exercice	3 381 021	2 086 892	(3 381 021)	2 086 892
<b>Capitaux propres</b>	<b>29 536 703</b>	<b>2 255 943</b>	<b>(3 390 411)</b>	<b>28 402 235</b>

### 4.C NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS

LE MONTANT NOTIONNEL DES INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES NE CONSTITUE QU'UNE INDICATION DE VOLUME DE L'ACTIVITE DE BNP PARIBAS PUBLIC SECTOR SUR LES MARCHES D'INSTRUMENTS FINANCIERS ET NE REFLETE PAS LES RISQUES DE MARCHE ATTACHES A CES INSTRUMENTS

En euros	30/06/2018	31/12/2017
Instruments dérivés de cours de change	716 486 488	845 113 397
Instruments dérivés de taux d'intérêt	2 623 005 708	2 711 707 025
<b>Instruments financiers à terme sur marché de gré à gré</b>	<b>3 339 492 196</b>	<b>3 556 820 422</b>

La valorisation nette des sw aps est de :	6 814 110 €	27 699 026 €
La PV des sw aps sur les actifs clientèle et sur les titres est de :	-61 894 601 €	-74 776 044 €
La PV des sw aps sur les émissions est de :	68 708 711 €	102 475 070 €

#### 4.D INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS-BILAN

En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Autres garanties d'ordre à la clientèle</b>		
Engagement garantie financière		
Fonds de garantie des dépôts et de résolution	343 482	291 810
<b>Engagements de garantie donnés</b>	<b>343 482</b>	<b>291 810</b>
En euros	30/06/2018	31/12/2017
<b>Clientèle</b>		
BPIFRANCE ASSURANC- ex Coface	291 981 405	379 286 822
Euler Hermes KreditVersi	420 114 791	494 048 986
Export CT guarantee dept	227 446 909	254 740 079
Export import BK OF US	107 022 852	123 676 186
EKF DENMARK	2 032 158	1 971 940
<b>Engagements de garantie reçus</b>	<b>1 048 598 115</b>	<b>1 253 724 013</b>

#### 4.E ECHEANCE DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES

En milliers d'euros	Opérations		Durée restant à courir			Total
	A vue au jour le jour	Jusqu'à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
<b>EMPLOIS</b>						
Banque Centrale	4					4
Créances sur les établissements de crédit	64 836	91 140	1 497	3 744	0	161 217
créances à vue	64 836					64 836
créances à terme		91 140	1 497	3 744	0	96 381
Opérations avec la clientèle		67 864	302 304	791 793	55 985	1 217 946
Obligations et autres titres revenu fixe				245 100	47 178	292 278
<b>RESSOURCES</b>						
Dettes envers les établissements de crédit				501 141		501 141
Dettes représentées par un titre				1 000 000		1 000 000
Dettes subordonnées			65 000			65 000